Envoyé en préfecture le 22/11/2025
Reçu en préfecture le 22/11/2025
Publié le
ID : 029-212902761-20251122-DEL2111202502-DE

Commune de SIBIRIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

FINISTERE

L'année deux mille vingt-cinq,

le vingt et un novembre, à dix-neuf heures,

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le Conseil Municipal de SIBIRIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SIBIRIL, en séance publique, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Date de la convocation : 10 novembre 2025.

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, PRISER Anne, CORDIER Xavier, HALLIER Pascal, DUMONT Stéphanie, CREACH Philippe, LE REST Caroline, L'AOT Christian, Milène TONNELLIER, BILLANT Michel, TANGUY Christian, KAISER Florence, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : QUEMENER Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : L'AOT Christian.

◆◆

point n°2
TARIFS – SERVICE SCOLAIRE – CANTINES

Mme Anne PRISER, Adjoint au Maire, informe qu'en date du 06/10/2025, la Mairie de SIBIRIL a reçu un courrier d'API RESTAURATION concernant une nouvelle grille tarifaire qui rentrera en vigueur à compter du 01 janvier 2026.

La révision de nos prix se calcule selon la formule suivante : P = Po x (0,50 PA/PAo + 0,50 S/So)

INDICES INSEE			
PA = valeur du dernier indice des prix à la consommation connu lors de la revalorisation.	1763868	01/04/2025	134,92
PAo = Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 01.1 – « Produits alimentaires » du mois ou de la période de référence correspondant à la revalorisation pour l'année n-1		01/03/2024	133,66
S = valeur du dernier indice connu « du coût horaire du travail révisé - salaires et charges - tout salariés - hébergement restauration - Base 100 en décembre 2008 ref N°001565191 » lors de revalorisation à effectuer (année n).	10562741	T4 2024	120,90
So = valeur de l'indice « du coût horaire du travail révisé - salaires et charges - tous salariés - hébergement restauration - Base 100 en décembre 2008 ref N°001565191 » de la dernière revalorisation et pour la première revalorisation, la valeur de l'année n-1.		T4 2023	117,20

	Calcul de la variation de l'indice	%
Soit :	1,0205	2,05

Envoyé en préfecture le 22/11/2025
Reçu en préfecture le 22/11/2025
Publié le
ID : 029-212902761-20251122-DEL2111202502-DE

Nouveaux tarifs à partir du 01 janvier 2026 :

*** Enfant**

3.03 € HT à 3.09 € HT (3.26 € TTC – TVA à 5.5%)

Soit + 0.06 € TTC.

*** Adulte**

3.52 € HT à 3.59 € HT (3.79 € TTC – TVA à 5.5%)

Soit + 0.08 € TTC.

↳ **Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les 2 modifications de tarifs pour la cantine scolaire (enfant à 3.09 € HT / adulte à 3.59 € HT) à compter du 01 janvier 2026.**

Le Maire,
Jacques EDERN